ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N°…………….

DE RADIATION MAINTIEN EN SURNOMBRE POUR PRISE EN CHARGE CDG/CNFPT

DE M./Mme ..................................

**Mention en jaune : à enlever en fonction de la situation**

Le Maire *(ou le Président)* de …………..……,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

**VU** l’arrêté n°………….plaçant M/Mme …………. En surnombre pendant un an à compter du ……….,

**VU** l’arrêté du Centre de Gestion ou Centre National de la Fonction Publique Territoriale de prise en charge de l’agent à compter du …………….

**Considérant** qu’il n’a pu être proposé à l’agent un grade correspondant à son grade actuel,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1er : A compter du ……….……, M/Mme ……….…… né le …………………., grade ……………,….. échelon, indice brut…………., indice majoré …………… avec une ancienneté conservée de …………., maintenu depuis le ………………. est radié des effectifs suite à sa prise en charge par le Centre de Gestion ou Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

ARTICLE 2ème : La collectivité versera au Centre de Gestion ou Centre National de la Fonction Publique Territoriale une contribution dont les modalités de versement sont prévues à l’article 97 bis de la loi n°84-53.

**ARTICLE 3ème** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Receveur Municipal, M. le Président du Centre de Gestion, et notifiée à l’agent.

**ARTICLE 4ème** : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de sa publication.

Fait à …………… le …………….,

Le Maire *(ou le Président)*,

Notifié le ...................

Signature de l’agent :